



D.2018.12.12.7.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.8 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse – Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché L3 2016 13012 M conclu avec SPIE CITYNETWORKS - Travaux de Signalisation lumineuse Tricolore**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Le Comité Syndical :

Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO 3 Axe Bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse.

- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à Tisséo Ingénierie (SMAT) et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2015.10.14.8.1 du 14 octobre 2015, autorisait Tisséo Collectivités à signer avec le Groupement ARCADIS/URBANICA/BETEM MIDI PYRENEES le marché de maîtrise d'œuvre M 2015-014 pour la conception et la réalisation du LINEO – Axe bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse.
- Par délibération D.2016.09.14.4.1 du 14 septembre 2016, approuvait les études d'Avant-projet du LINEO 3 Plaisance - Tournefeuille – Toulouse.
- Par délibération D.2017.03.29.7.22 du 29 mars 2017, autorisait la signature du marché concernant le lot n°5, travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore, avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS et pour un montant de 645 488,29 € HT (595 985,64 €HT pour la Tranche ferme, 49 502,65 €HT pour la Tranche Optionnelle).
- Par délibération D.2017.10.04.6.18 du 4 octobre 2017, autorisait la signature de l'avenant n°1 (sans incidence financière) du marché lot 5 Signalisation Lumineuse Tricolore, conclu avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, pour modifier le responsable sécurité.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché L3 2016 13012 M :

- La solution retenue pour la détection des feux tricolores ;
- Les interventions pour réparation sur équipements et paramétrage ;
- La fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux ;
- Des modifications apportées sur les quantités du marché et l'ajustement des quantités du détail estimatif.

1 Solution retenue pour la détection des feux tricolores :

Le marché comportait deux solutions techniques et deux séries de prix associées pour la détection des feux tricolores. La solution par capteurs et boucles électromagnétiques a été discutée et retenue en accord avec les préconisations de Campus Trafic -Toulouse Métropole, futur gestionnaire des feux mis en place pour le Linéo 3.

La solution retenue pour la détection des feux tricolores a été confirmée par ordre de service n° 4 du 6 juin 2017 : celle référencée par la série des prix 12000 - Capteurs (fourniture et pose) et Boucles électromagnétiques.

La série de prix 13000 (capteurs magnétométriques) est abandonnée.

L'Incidence financière de ce choix entraîne les moins-values suivantes :

Tranche ferme :	-125 111,34 € H.T. (total série de prix 13000)
Tranche optionnelle :	- 7 487,94 € H.T. (total série de prix 13000)
Soit un total de	-132 599,28 € H.T.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-7-8D-DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018
--

2. Interventions pour réparation d'équipements et paramétrage

Afin de maintenir le bon fonctionnement des carrefours à feux du projet sur le secteur de Plaisance du Touch, depuis la réception des travaux jusqu'à la prise en charge des équipements par le futur gestionnaire, le titulaire pourra être amené, en cas d'accident, à réaliser des interventions sur les matériels et équipements dégradés et des éventuels ajustements de paramétrages. Ces interventions s'appliquent hors garantie de parfait achèvement du marché.

Les quantités prévisionnelles retenues conduisent à un budget prévisionnel de 33 510,33 € HT.

3. Fixation de prix unitaires nouveaux

La rémunération de prestations complémentaires visées ci-dessus est assurée d'une part par des prix unitaires du marché initial, d'autre part par les prix unitaires nouveaux ci-dessous qu'il convient d'intégrer au Bordereau des Prix Unitaires du marché :

PN 01 – intervention à la ½ journée avec camion grue pour potence :	625,00 € HT
PN 02 – intervention à la ½ journée sans camion grue pour potelet et poteau :	470,00 € HT
PN 03 - dépose de mât existant yc massif :	78,84 € HT

4. Ajustement du Détail Estimatif du marché

La rémunération des prestations complémentaires listées ci-dessus à travers les prix unitaires nouveaux et les quantités afférentes représentent un montant de 33 510,33 € HT.

Par ailleurs, l'ajustement des quantités des travaux prévus initialement au marché intégrant les plus-values et les moins-values se décompose comme suit (détail DQE annexé au présent avenant) :

- Abandon série de prix 13000 :	-132 599,28 € HT
- Ajustement des quantités Tranche ferme :	122 654,07 € HT
- Ajustement des quantités Tranche Optionnelle :	1 671,93 € HT

Au global, le montant du Détail Estimatif est à augmenter de 25 237,05 € HT.

5. Montant du marché

Récapitulatif des montants du marché :

Montant total du marché initial :	645 488,29 € HT
- Montant initial de la tranche Ferme :	595 985,64 € HT
- Montant initial de la tranche Optionnelle :	49 502,65 € HT
Montant H.T. du présent avenant n° 2 :	25 237,05 € HT
- Montant avenant 2 Tranche Ferme	22 800,88 € HT
- Montant avenant 2 Tranche Optionnelle	2 436,17 € HT
Nouveau montant total du marché H.T. :	670 725,34 € HT
- Nouveau montant Tranche Ferme	618 786,52 € HT
- Nouveau montant Tranche Optionnelle	51 938,82 € HT

Le montant total du marché passe ainsi de **645 488,29 € HT** à **670 725,34 € HT** soit une augmentation de 3,91 % du montant du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché L3 2016 13012 M conclu avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché L3 2016 13012 M conclu avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour les travaux de Signalisation lumineuse Tricolore pour un montant de 25 237,05 €HT.

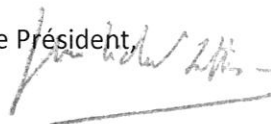
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



LINEO 3 PLAISANCE TOURNEFEUILLE TOULOUSE

LOT 5 – SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE

AVENANT N° 2

MARCHE N° L3 2016 13012 M

DECEMBRE 2018

TITULAIRE : SPIE CITYNETWORKS



SOCIETE DE LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE
1, PLACE ESQUIROL - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
TEL. : 05 61 14 48 50 – FAX : 05 61 14 48 51
SITE : WWW.TISSEO.FR

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-8D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018



SOMMAIRE

PAGES

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT	3
ARTICLE 2 – SOLUTION RETENUE	3
ARTICLE 3 – INTERVENTIONS POUR REPARATION EQUIPEMENTS ET PARAMETRAGE	3
ARTICLE 4 – FIXATION DE PRIX UNITAIRES NOUVEAUX	4
ARTICLE 5 – MODIFICATION PORTEE A L’ACTE D’ENGAGEMENT	4
ARTICLE 6 – MODIFICATIONS APORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	5
ARTICLE 7 – MODIFICATIONS APORTEES AU DETAIL ESTIMATIF	5
ARTICLE 8 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE	5

Préambule :

Le marché L3 2016 13012 M pour la réalisation des travaux de signalisation lumineuse de trafic (SLT) a été attribué à l'entreprise SPIE CityNetworks pour un montant de 645.488,29 € H.T., et notifié le 19 avril 2017. La durée du marché est de 33 mois.

Par l'avenant n°1 (sans incidence financière) le responsable sécurité, M. Christian CAUZIT, désigné à l'article 1 de l'acte d'engagement est remplacé par M. Maxime MASINI.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché L3 2016 13012 M :

1. La solution retenue pour la détection des feux tricolores celle référencée par la série de prix 12000 – capteurs (fourniture et pose) – boucles électromagnétiques ;
2. Les interventions pour réparation sur équipements et paramétrage ;
3. La fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux ;
4. Des modifications apportées sur les quantités du marché et l'ajustement des quantités du détail estimatif.

ARTICLE 2 – SOLUTION RETENUE

Par Ordre de Service n° 4 (registre 2017/229) du 6 juin 2017, la solution retenue pour la détection des feux tricolores est celle référencée par la série des prix 12000 – Capteurs (fourniture et pose) – Boucles électromagnétiques. La série de prix 13000 (capteurs magnétométriques) est abandonnée.

Tranche ferme : -125.111,34 € H.T. (total série de prix 13000)

Tranche optionnelle : -7.487,94 € H.T. (total série de prix 13000)

Soit un total de -132.599,28 € H.T.

ARTICLE 3 – INTERVENTIONS POUR REPARATION EQUIPEMENTS ET PARAMETRAGE

Le titulaire réalise des interventions sur les carrefours à feux du projet Linéo 3 dans la commune de Plaisance-du-Touch (31) jusqu'à la prise en charge par le futur gestionnaire.

Ces interventions concernent :

- Les interventions sur accidentologie : Interventions de la part du titulaire en cas de dégradation de matériel sur la base de la série des prix 10000 – LOT DE RECHANGE du présent marché et sur la base du prix nouveau suivant :
 - PN 03 - dépose de mât existant yc massif : 78,84 € H.T
- Interventions pour ajustement de paramétrage des feux : Interventions sur le site après expiration du délai de VSR, sur la base des prix nouveaux suivants :
 - PN 01 – Intervention ½ journée avec camion grue pour potence : 625,00 € H.T.
 - PN 02 - Intervention ½ journée sans camion grue pour potelet et poteau : 470,00 € H.T.

Ces interventions sur les carrefours sont applicables à compter de la réception des travaux par la Maitrise d'ouvrage et jusqu'à la fin du délai contractuel du marché ou avis au Titulaire de l'arrêt de cette prestation par la Maitrise d'ouvrage. Cette gestion provisoire s'applique hors garantie de parfait achèvement (GPA) du présent marché.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-8D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Le titulaire interviendra dans un délai de 2 jours à compter du signalement par le Maître d'ouvrage.

En l'absence d'intervention dans le délai imparti à la suite d'une demande du Maître d'ouvrage, une pénalité égale à 1/10^{ème} du montant des prestations par jour de retard sera appliquée.

A l'issue des travaux, un constat d'achèvement sera réalisé avec le titulaire.

ARTICLE 4 - FIXATION DE PRIX UNITAIRES NOUVEAUX

La rémunération de prestations complémentaires visées ci-dessus est assurée d'une part par des prix unitaires du marché initial, d'autre part par les prix unitaires nouveaux ci-dessous qu'il convient d'intégrer au Bordereau des Prix Unitaires du marché :

PN 01 – Intervention ½ journée avec camion grue pour potence :	½ j : 625,00 € H.T.
PN 02 - Intervention ½ sans camion grue pour potelet et poteau :	½ j : 470,00 € H.T.
PN 03 - Dépose de mât existant yc massif :	U : 78,84 € H.T.

ARTICLE 5 – MODIFICATION PORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

La rémunération des prestations complémentaires listées ci-dessus à travers les prix unitaires nouveaux et les quantités afférentes représentent un montant de 33 510,33 €HT.

Par ailleurs, l'ajustement des quantités concernant les travaux prévus initialement se décompose comme suit :

- Abandon série de prix 13000 :	-132.599,28 € HT
- Ajustement des quantités Tranche ferme :	122.654,07 € HT
- Ajustement des quantités Tranche Optionnelle :	1 671,93 € HT

Au global, le montant du Détail Estimatif est à augmenter de **25.237,05 € HT**. Et représente une augmentation de 3,91 %.

L'article 2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
TRANCHE FERME	595 985,64 €	119 197,13 €	715 182,77
TRANCHE OPTIONNELLE	49 502,65 €	9 900,53 €	59 403,18 €
MONTANT MARCHÉ INITIAL	645 488,29 €	129 097,66 €	774 585,95 €
MONTANT AVENANT TF	618 786,52 €	123 757,30 €	742 543,82 €
MONTANT AVENANT TO	51 938,82 €	10 387,76 €	62 326,58 €
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT N° 2	25 237,05 €	5 047,41 €	30 284,46 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	670 725,34 €	134 145,07 €	804 870,41 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-8D-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le bordereau des prix unitaires initial est complété par le bordereau des prix complémentaires repris dans l'annexe 1 (tableau des prix nouveaux, unité, prix unitaires).

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif complémentaire repris dans l'annexe 2.

ARTICLE 8 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

Tisséo Ingénierie

Philippe BUCHBERGER

Directeur